

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : BactoSpéine® DF Jardin
Code du produit : 30000007596

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Utilisation de la substance/mélange : Insecticide

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Evergreen Garden Care France SAS
4 Allée des Séquoias
69760 LIMONEST - FRANCE
T 0 805 090 036
Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS : info-sds@evergreengarden.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|---|---|-------------------|-------------|
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON | 162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03 | +33 4 72 11 69 11 | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P261 - Éviter de respirer les poussières.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Phrases supplémentaires : SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe3 : Pour protéger [les organismes aquatiques/les plantes non cibles/les arthropodes non cibles/les insectes], respecter une zone non traitée de 5m par rapport à [la zone non cultivée adjacente/aux points d'eau].
SPe8 : Dangereux pour les abeilles.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Contient du Bacillus thuringiensis ssp. kurstaki souche ABTS-351. Peut entraîner une réaction de sensibilisation.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

BactoSpéine® DF Jardin

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|----------------------------|---|--------|---|
| Bacillus thuringiensis | (N° CAS) 68038-71-1 | >= 50 | Non classé |
| sulfate de sodium, anhydre | (N° CAS) 7757-82-6 (N° CE) 231-820-9 | >= 0.1 | Eye Irrit. 2, H319 |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Premiers soins général | : En cas de doute ou si des symptômes apparaissent, consulter un médecin. |
| Premiers soins après inhalation | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec beaucoup d'eau. |
| Premiers soins après contact oculaire | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. |
| Premiers soins après ingestion | : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------|---|
| Symptômes/effets | : Peut potentiellement entraîner une réaction sensibilisante. La poussière peut être irritante pour les voies respiratoires et causer des symptômes de bronchite. |
|------------------|---|

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|--------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. |
|--------------------------------|---|

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Dégagement possible de fumées toxiques. |
|---|---|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|------------------------------|--|
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. |
|------------------------------|--|

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

| | |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Eviter le contact avec la peau. Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié. |
| Procédures d'urgence | : Ventiler la zone de déversement. Eloigner les sources d'inflammation. Évacuer la zone. |

6.1.2. Pour les secouristes

| | |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Eviter le contact avec la peau. Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié. |
| Procédures d'urgence | : Eloigner les sources d'inflammation. Evacuer la zone à risque ou consulter un expert. |

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-----------------------|---|
| Procédés de nettoyage | : Ramasser mécaniquement le produit. Ramasser immédiatement le produit répandu. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau. |
|-----------------------|---|

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|---|---|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. |
|---|---|

BactoSpéine® DF Jardin

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Porter un demi masque filtrant anti-aérosols vérifié (EN149) de classe FFP3 ou demi masque certifié (EN140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| État physique | : Solide |
| Apparence | : Microgranulé. |
| Couleur | : Brun clair. |
| Odeur | : Odeur typique des produits de fermentation. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 4.49 à 1% dans l'eau à 25°C (CIPAC MT 75.2) |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Non applicable |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Température d'auto-inflammation | : 252 °C EEC A.16 |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Pas facilement inflammable |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : 0.473 g/ml 23°C FIFRA 151A-6 |
| Solubilité | : Le produit se disperse dans l'eau. Produit partiellement soluble dans l'eau. |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Non explosif. |
| Propriétés comburantes | : Non comburant. |
| Limites d'explosivité | : Non applicable |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

BactoSpéine® DF Jardin

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées. Craint la lumière et l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

BactoSpéine® DF Jardin

| | |
|----------------------------|-------------------------|
| DL50 orale rat | > 5050 mg/kg OCDE 401 |
| DL50 cutanée lapin | > 2020 mg/kg OCDE 402 |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | > 5.15 mg/l/4h OCDE 425 |

sulfate de sodium, anhydre (7757-82-6)

| | |
|----------------------------|--|
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 423 : Toxicité orale aiguë - Méthode par classe de toxicité aiguë, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Par voie orale (une dose)) |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | > 2.4 mg/l air (OCDE 436, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (aérosol)) |

| | |
|---|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé pH: 4.49 à 1% dans l'eau à 25°C (CIPAC MT 75.2) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé pH: 4.49 à 1% dans l'eau à 25°C (CIPAC MT 75.2) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé |
| Danger par aspiration | : Non classé |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|--|---|
| Ecologie - général | : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) | : Non classé |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé. |

BactoSpéine® DF Jardin

| | |
|-----------------------|--|
| ErC50 (algues) | 50.84 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) |
| NOEC chronique algues | 10 mg/l |

BactoSpéine® DF Jardin

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| sulfate de sodium, anhydre (7757-82-6) | |
|--|--|
| CL50 poisson 1 | 7960 mg/l (EPA 600/4-90/027, 96 h, Pimephales promelas, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale) |

12.2. Persistance et dégradabilité

| sulfate de sodium, anhydre (7757-82-6) | |
|--|---|
| Persistance et dégradabilité | Biodégradabilité dans le sol: sans objet. Biodégradabilité: sans objet. |
| Demande chimique en oxygène (DCO) | Sans objet (inorganique) |
| DThO | Sans objet (inorganique) |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| sulfate de sodium, anhydre (7757-82-6) | |
|--|-------------------------------|
| BCF autres organismes aquatiques 1 | 0.5 (Autres, Valeur calculée) |
| Log Pow | -4.38 (Calculé, US EPA) |
| Potentiel de bioaccumulation | Non bioaccumulable. |

12.4. Mobilité dans le sol

| sulfate de sodium, anhydre (7757-82-6) | |
|--|---|
| Tension superficielle | 0.071 N/m (20 °C, 1.005 g/l) |
| Ecologie - sol | Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance. |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| Composant | |
|--|---|
| sulfate de sodium, anhydre (7757-82-6) | Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII |

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles | | | | |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

BactoSpéine® DF Jardin

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : d'après la FDS SCAE Ref. Btk32000WGCLP/EU/310gb.

Texte intégral des phrases H et EUH:

| | |
|--------------|--|
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande. |
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.